

Rapport de la commission des finances
Préavis no 3 relatif à l'autorisation générale de statuer
sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles,
de droits réels immobiliers durant la législature 2016- 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués et Délégués,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent Préavis n° 03 de l'APEC – Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte.

La commission des finances (Cofin) composée de :

Mme Antonella Salamin, 1^{ère} membre
Mme Laurence Pinel
M. Pierre Framorando
M. Cédric Marzer
M. Léo Sax
M. Laurent Vukasovic
M. Rasul Mawjee, rapporteur

s'est réunie les 6 et 14 octobre 2016.

M. Léo Sax était excusé aux séances du 6 et 14 octobre 2016. Mme Laurence Pinel et M. Cédric Marzer étaient excusés à la séance du 14 octobre.

Remerciements

La commission remercie vivement *M. Yves Reymond*, président du comité de direction (Codir), *M. Alain Meylan*, chef de station et *M. Michel Félix* boursier pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 6 octobre.

Délibération

Le bien-fondé d'accorder un certain degré de liberté financière et action de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers au Comité de Direction est largement admis par les membres de la commission.

La commission considère qu'il est opportun d'attribuer une enveloppe d'un montant de CHF 20'000.- maximum par cas et estime que cette enveloppe financière est suffisante pour permettre de régler les dossiers d'urgences, ceci sans avoir à faire fonctionner une commission ad hoc du Conseil Intercommunal

Lors de la législature 2011-2016, le montant octroyé était déjà de CHF 20'000.-/an.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 3, soit :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- vu le préavis no 3 relatif à l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers durant la législature 2016 - 2021 ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

d'accorder au comité de direction l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 20'000.- par cas, charges éventuelles comprises pour la législature 2016 - 2021.

Pour la Commission des finances (Cofin)

Trelex, 3 novembre 2016

Mme Antonella Salamin
Municipale à Vich
1^{ère} membre

Mme Laurence Pinel
Municipale à Bursins

M. Pierre Framorando
Municipal à Luins

M. Cédric Marzer
Municipal à Trélex

M. Léo Sax
Municipal à Longirod

M. Laurent Vukasovic
Municipal à Bassins

M. Mawjee Rasul
Conseiller Communal à Gland
Rapporteur